



Comité  
*Zone d'Intervention Prioritaire*

**MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE  
L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE SAINT-LAURENT (PLAN SAINT-LAURENT)**



**Présenté à**

**Environnement Canada et au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du  
Québec**

**Par le**

**Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries**

**Saint-Sulpice, 8 octobre 2010**

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. PRÉAMBULE</b>	<b>3.</b>
<b>2. MISSION DE L'ORGANISME</b>	<b>4.</b>
<b>3. TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'ORGANISME</b>	<b>4.</b>
<b>4. RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉSENTÉES DANS LE DOCUMENT DE CONSULTATION PARVENU AUX GROUPES CIBLES</b>	<b>5.</b>
Question 1. Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle entente ?	5.
Question 2. Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité ? Pourquoi ?	6.
Question 3. Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpellent le plus comme usagers du Saint-Laurent ?	7.
Question 4. Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années) ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?	9.
Question 5. Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées ?	9.
Question 6. D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau ?	10.

## **PRÉAMBULE**

---

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent, les gouvernements du Québec et du Canada ont fait parvenir un document de consultation aux différents groupes cibles dans l'objectif que ces derniers puissent commenter les lignes directrices qui y sont présentées et qui servent de guide à l'élaboration de la nouvelle entente sur le Saint-Laurent. À cet égard, le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries dépose le présent rapport faisant état des réflexions et des recommandations développées en réponse aux questions portant sur les enjeux, les orientations et les zones névralgiques présentées dans le document de consultation produit dans le contexte de l'élaboration d'un plan quinquennal sur le fleuve Saint-Laurent.

Nous souhaitons remercier Environnement Canada et le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour la tenue de cette consultation, démarche qui témoigne de l'intérêt que vous portez à solliciter une participation active des intervenants locaux et régionaux afin de développer une vision globale visant à améliorer l'état Saint-Laurent et à faire du fleuve une préoccupation collective !

## MISSION DE L'ORGANISME

Le Comité ZIP des Seigneuries est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir et soutenir, par la concertation régionale, des actions visant la conservation, la protection, la réhabilitation écologique et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et ce dans une perspective de développement durable. C'est en concertation avec le milieu et en impliquant les collectivités riveraines que le Comité initie et développe des projets concrets qui engendrent des retombées environnementales, certes, mais également sociales et économiques. Son conseil d'administration est formé d'intervenants en provenance des principaux secteurs d'intervention du territoire (agricole, municipal, environnemental, industriel, citoyen, jeunesse, récréotouristique et éducation).

## TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'ORGANISME

Le territoire d'intervention du Comité ZIP des Seigneuries est situé entre l'archipel de Montréal et le delta des îles de Berthier-Sorel. Du côté nord, ce tronçon fluvial concerne les MRC de L'Assomption et de d'Autray et du côté sud, la MRC de Lajemmerais. Le territoire de la ZIP des Seigneuries a une superficie totale de 98 km<sup>2</sup> et englobe environ 91 kilomètres de rive touchant de ce fait les rives des villes et municipalités de Varennes, Verchères et Contrecoeur sur la rive sud, de Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie et Lanoraie sur la rive nord.

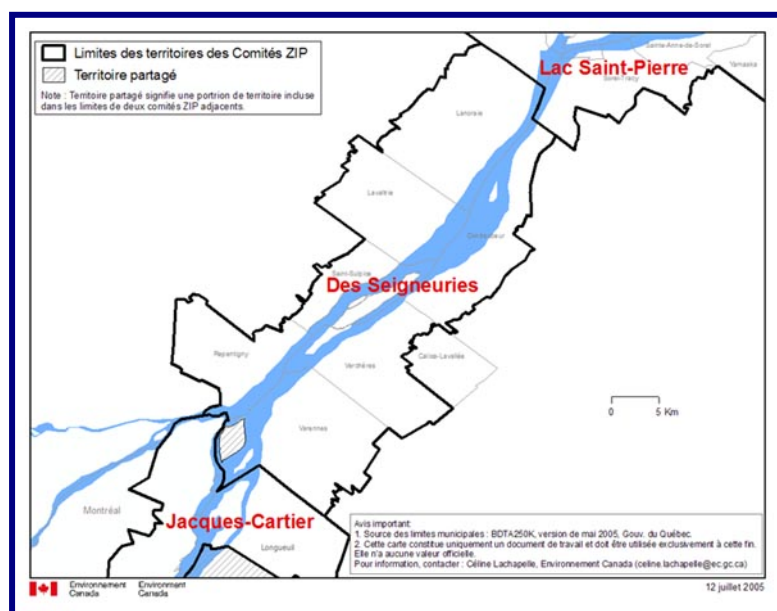


Figure 1. Territoire du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries.

Ce tronçon de 45 kilomètres constitue un rétrécissement naturel du fleuve qui est caractérisé par la présence de 70 îles basses et allongées qui, pour la plupart, constituent avec les milieux humides qui les côtoient, l'essentiel des habitats fauniques d'importance directement associés au fleuve. Les rives du secteur ont connu une détérioration et une artificialisation marquées. En effet, plus des deux tiers des rives soit 65,2 km se retrouvent artificialisées par des murets de béton, de l'enrochement et des remblais. De plus, cette portion fluviale s'avère être la plus touchée par la dégradation engendrée par l'érosion alors que 45,5% des rives du territoire sont affectées.

#### **4. RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉSENTÉES DANS LE DOCUMENT DE CONSULTATION PARVENU AUX GROUPES CIBLES**

---

##### **QUESTION 1. QUELLE VISION À LONG TERME DU SAINT-LAURENT DEVRAIT, SELON VOUS, GUIDER L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE ENTENTE ?**

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries croit en une gestion davantage participative et intégrée qui se traduit par des stratégies régionales abordant les grands enjeux tels les changements climatiques, la qualité de l'eau et la biodiversité, et des programmes visant à solutionner, par la mise en œuvre de projets concertés, des problématiques locales. La Gestion Intégrée du Saint-Laurent (GISL) faciliterait selon nous l'instauration d'un tel mode de gestion par l'adoption d'une vision commune et globale du fleuve Saint-Laurent.

Il demeure souhaitable que l'amélioration soutenue de l'état du Saint-Laurent soit l'objectif derrière la vision globale qui guide l'élaboration de la nouvelle entente sur le Saint-Laurent. Et que les notions de concertation, de développement durable et de gestion intégrée soient à la base des programmes qui permettront cette amélioration continue.

La participation active des collectivités lors des processus décisionnels nous semble primordiale pour l'atteinte des résultats désirés. La sensibilisation et l'éducation sont reconnues comme étant efficaces pour mobiliser les collectivités autour d'enjeux sociétales et de ce fait nous souhaitons que ces outils soient soutenus à leur juste valeur dans la nouvelle entente sur le Saint-Laurent.

L'amélioration de l'accessibilité au fleuve et l'harmonisation des usages représentent des préoccupations majeures qui devraient faire l'objet d'une attention particulière tout comme les enjeux liés à la biodiversité.

Afin de recouvrer et de préserver les usages et d'assurer la santé de la population, l'amélioration de la qualité de l'eau doit selon nous demeurer au cœur de la vision qui inspirera l'élaboration de la nouvelle entente.

En vertu de l'expérience et de l'expertise développées au fil des années, le Comité ZIP des Seigneuries souhaite que la vision qui devrait guider l'élaboration de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent soit basée sur une gestion intégrée et participative des ressources et des usages dans le respect des principes du développement durable. De plus, il serait opportun d'intégrer des approches novatrices développées pour répondre aux réalités économiques, sociales et environnementales d'aujourd'hui. Parmi ces approches, notons la quantification et la qualification des services écologiques rendus par les différents écosystèmes présents le long du Saint-Laurent et la notion de capacité de support de ces divers écosystèmes.

Il est donc essentiel que les ressources existantes et disponibles soient identifiées et reconnues comme telles et ce afin d'harmoniser les actions déployées par les acteurs locaux et régionaux qui agissent dans les différentes sphères d'activités qui régissent notre société. Cela fait, il s'avéra moins problématique d'aborder la complexité des enjeux qui touchent le fleuve Saint-Laurent et ce en déployant des plans d'action dont les résultats rayonneront sur l'ensemble des domaines d'activités.

**QUESTION 2. PARMIS LES 11 ORIENTATIONS RETENUES, POURRIEZ-VOUS EN CITER CINQ QUI VOUS SEMBLERENT DEVOIR ÊTRE ABORDÉES EN PRIORITÉ ? POURQUOI ?**

Nous considérons que les orientations qui devraient être identifiées comme prioritaires dans le cadre de la nouvelle entente sur le Saint-Laurent sont les suivantes :

- Orientation 1. Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêts écologique et patrimonial

Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique s'avèrent des actions prioritaires dans l'optique que ces actions aident au maintien voire à l'amélioration de la santé et de la stabilité des écosystèmes naturels. À l'aube de l'ère des changements climatiques, les notions de biodiversité et de stabilité doivent être priorisées afin d'appréhender la réponse adaptative des communautés fauniques et floristiques face aux modifications de l'environnement physique et ainsi faire en sorte que les populations humaines puissent continuer de profiter des services écologiques rendus par les milieux naturels.

La valorisation des écosystèmes naturels par le biais de projets intégrateurs favorise l'appropriation de ces milieux par les collectivités riveraines en plus de sensibiliser et d'éduquer les usagers qui sont dès lors plus enclins à se mobiliser autour des enjeux liés au fleuve Saint-Laurent. Ainsi responsabilisés les usagers sont davantage à même de prendre position et de s'engager dans une gestion davantage participative ce qui cadre avec le souhait des différents paliers de gouvernements de voir les communautés prendre en charge des problématiques environnementales et sociales.

- Orientation 2. Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes

Les changements climatiques influenceront inévitablement les processus biologiques qui s'opèrent continuellement au sein des écosystèmes naturels. La réponse des organismes à ces bouleversements sera tributaire de leur propension à s'adapter aux conditions changeantes du milieu et à interagir avec les autres organismes. De ce fait, il s'avère à l'heure actuelle imprudent de prétendre connaître la composition et la dynamique futures des écosystèmes. Par contre, nous pouvons supposer que ces transformations auront des répercussions sur un bon nombre de sphères d'activités. Le défi sera d'adopter des approches novatrices pour mitiger les impacts de ces bouleversements et ainsi s'assurer de protéger les ressources et les usages liés au Saint-Laurent.

Évaluer l'impact des changements climatiques via des programmes de suivi et des projets d'acquisition de connaissances permettra de développer une vision éclairée sur les cibles de conservation et de restauration pour les années à venir et ce en plus de développer des approches adaptatives pour répondre efficacement aux défis auxquelles les collectivités riveraines devront faire face.

- Orientation 4. Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière

Le territoire d'intervention du Comité ZIP des Seigneuries représente un rétrécissement naturel du fleuve Saint-Laurent. Ce couloir restreint accueille sur sa portion sud la voie maritime du Saint-Laurent où la circulation soutenue des cargos engendre une pression significative sur les rives. Les municipalités de Varennes, Verchères et Contrecoeur sont

particulièrement touchées par cette problématique et ce autant sur leurs rives exposées qu'aux pourtours des îles présentes sur leur territoire. Différentes études menées sur l'érosion des rives ont documenté l'ampleur de la problématique en dressant un constat plutôt alarmant.

Les milieux insulaires constituent des habitats naturels de grand intérêt pour la protection des ressources fauniques. L'érosion des berges au pourtour des îles engendre une importante perte d'habitat, identifiée actuellement comme la principale menace à la préservation de la biodiversité. L'érosion des milieux insulaires induit à la fois par le batillage des frets commerciaux et des embarcations de plaisance nuit donc grandement aux efforts de conservation déployés par les partenaires régionaux et locaux. Cette menace qu'est l'érosion des rives s'avère être pour ces écosystèmes reconnus comme fragiles une pression supplémentaire qui s'ajoute à celles de l'empiètement des activités humaines et de l'envahissement par les espèces exotiques envahissantes.

- Orientation 6. Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

La question de l'amélioration de l'accès public au Saint-Laurent touche plusieurs domaines d'activité ce qui en fait une orientation de premier ordre. Il est ici question de sécurité publique, d'appropriation citoyenne, de sensibilisation et d'éducation, d'essor économique et d'aspects récréotouristiques. Cette problématique doit être prise de front par une action concertée de la part des trois paliers de gouvernements avec l'implication des collectivités riveraines afin que leurs préoccupations puissent faire partie de l'équation menant vers la mise en place de solutions concrètes.

Les collectivités riveraines sont particulièrement préoccupées par cet enjeu alors que les accès publics tels les quais municipaux doivent être restaurés pour en préserver les usages et que la privatisation des espaces riverains atteint sur certaine portion du territoire de la ZIP des Seigneuries des proportions avoisinant les 90 pour cent.

- Orientation 9. Réduire les sources agricoles de pollution diffuse

La pollution diffuse d'origine agricole demeure une préoccupation importante et ce autant pour les acteurs locaux et régionaux que pour la population. Cette source de pollution engendre inévitablement des pertes d'usages, des impacts négatifs sur les écosystèmes aquatiques et des coûts supplémentaires reliés à l'entretien des installations d'accès publics. Les défis pour réduire cette source de pollution sont multiples et ce particulièrement dans le contexte actuel de mondialisation et de crise financière. Les agriculteurs reconnaissent que leur industrie génère des pressions énormes sur les écosystèmes naturels, mais les mesures mises en place s'avèrent insuffisantes pour transformer cette volonté d'améliorer la situation en actions concrètes et soutenues.

**QUESTION 3. POUR LES CINQ ORIENTATIONS QUE VOUS PRIVILÉGIEZ, QUELS SERAIENT LES RÉSULTATS QUI DEVRAIENT ÊTRE VISÉS OU LES OBJECTIFS QUI VOUS INTERPELLENT LE PLUS COMME USAGERS DU SAINT-LAURENT ?**

- Orientation 1. Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêts écologique et patrimonial

L'un des résultats souhaités pour cette orientation est de limiter les pertes d'habitats supplémentaires en préservant les superficies de milieux naturels demeurées intactes. L'étalement urbain, le développement d'industrie, l'agrandissement des installations portuaires et les pratiques inadéquates en rives sont autant de menaces qui planent sur les écosystèmes

naturels alors que nous sommes à l'aube d'atteindre le seuil minimum viable en terme de superficie disponible pour la faune. Il est donc primordial qu'à l'intérieur du processus d'évolution des schémas d'aménagements élaborés par les Municipalités Régionales de Comté (MRC) les paysages humanisés et naturels soient adéquatement identifiés et protégés à la mesure de leur importance locale et régionale.

Des chantiers de restauration devront stratégiquement par ailleurs être mis sur pied et ce notamment dans l'optique de valoriser ces milieux d'intérêt afin que les collectivités riveraines puissent en faire une préoccupation collective.

De plus, il s'avère primordial de relancer le suivi de l'état du Saint-Laurent dans l'objectif de poursuivre les efforts visant une amélioration continue de la santé globale de cet écosystème vital pour la population québécoise.

- Orientation 2. Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes

Parmi les résultats souhaités pour cette orientation, on note entre autres l'optimisation des mesures incitatives destinées aux municipalités pour adhérer aux programmes d'évaluation des impacts des changements climatiques. Les connaissances acquises dans le cadre de ces programmes faciliteront l'élaboration de plans d'action présentant à la fois des mesures de mitigation et des solutions adaptatives.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les différents domaines d'activité constitue aussi un résultat souhaité. Pour ce faire, des solutions novatrices devront être appuyées et soutenues par des politiques et des programmes gouvernementaux et ce notamment dans le domaine des transports. De plus, la présence des instances gouvernementales du Québec à la Commission Mixte Internationale est prépondérante afin de faire valoir auprès des acteurs internationaux les besoins de la population québécoise.

La mise en place de programmes de suivi des écosystèmes locaux s'avèrera un outil essentiel pour documenter la réponse des organismes face aux changements climatiques et évaluer le degré de stabilité des écosystèmes.

- Orientation 4. Accompagner les communautés touchées par l'érosion

Afin de soutenir les communautés riveraines touchées par l'érosion des rives et les organismes de protection et de conservation souhaitant limiter l'impact de l'érosion sur les milieux naturels d'intérêt, il est primordial d'instaurer des programmes gouvernementaux rendant disponibles non seulement des fonds mais aussi de l'expertise en la matière et ce afin de s'assurer que les interventions choisies s'avèreront pérennes, adéquates et responsables.

- Orientation 6. Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Les municipalités devront particulièrement être actives dans ce dossier afin de saisir les occasions qui se présentent à eux pour acquérir et valoriser les terrains en rive et ce dans l'objectif de maintenir des fenêtres sur le fleuve Saint-Laurent et de prévenir l'empiètement des activités humaines sur les milieux naturels. Il s'avèrera opportun pour les municipalités riveraines d'élaborer des plans d'action visant à améliorer l'accès public et ainsi assurer des partenariats avec les instances gouvernementales supérieures pour le maintien et l'entretien des quais municipaux. L'implication des gouvernements dans ces dossiers sera garant des résultats puisque dans l'ensemble les municipalités n'ont ni l'expertise ni les fonds pour



parvenir à honorer leur devoir de fournir à la population des installations portuaires sécuritaires et adaptées aux besoins locaux. Actuellement, la situation des quais municipaux est à la limite de l'acceptabilité, d'ici cinq ou dix ans les besoins seront criants et dans certains cas entraveront la sécurité publique notamment dans les municipalités ou certaines îles sont habitées.

- Orientation 9. Réduire les sources agricoles de pollution diffuse

L'ensemble des acteurs et intervenants touchés directement ou indirectement par cette problématique sont au fait des solutions à adopter pour limiter cette source de pollution qui rappelons-le vient à toucher l'ensemble des sphères d'activités. Pour atteindre les résultats souhaités, des mesures incitatives et des programmes de soutien aux agriculteurs devront être élaborés en concertation avec les gens du milieu afin que ces mesures et ces programmes répondent aux besoins des agriculteurs en termes de productivité et de compétitivité et aux objectifs environnementaux. Certaines pratiques jugées aujourd'hui inadéquates mais encore trop répandues devront faire l'objet de législation. Des outils destinés aux municipalités devront aussi être développés pour leur permettre d'effectuer un suivi efficace et continu des activités agricoles qui ont cours sur leur territoire. Des incitatifs financiers promouvant des pratiques novatrices en agriculture permettraient la mise en place de plus value (exemple : diversification des sources de revenu) et le développement d'un créneau propre à l'industrie agricole québécoise (exemple : appellation d'origine contrôlée).

**QUESTION 4. CROYEZ-VOUS QUE D'AUTRES ZONES NÉVRALGIQUES DU SAINT-LAURENT DEVRAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉES À COURT TERME (DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES) ? SI OUI, LESQUELLES ET POURQUOI ?**

Nous reconnaissons que les cinq zones névralgiques identifiées dans le document de consultation constituent des portions de territoire où se concentrent une multitude d'enjeux d'importance et de ce fait qu'il n'est pas faux de considérer ces zones comme prioritaires dans le contexte actuel. Toutefois, il n'en demeure pas moins que nous considérons que l'approche écosystémique et que la gestion par bassin versant à l'échelle du Saint-Laurent et des Grands Lacs représentent des modes de gestion à privilégier.

**QUESTION 5. AVEZ-VOUS DES PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES, QUI VOUS SEMBLENT EXCLUES DES ORIENTATIONS RETENUES, CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DANS LES ZONES NÉVRALGIQUES PROPOSÉES ?**

Les orientations liées à l'accompagnement des communautés touchées par l'érosion et la réduction des sources agricoles de pollution diffuse n'ont pas été retenues pour la zone névralgique de Montréal, or ces problématiques touchent le territoire d'intervention du Comité ZIP des Seigneuries et causent préjudices à l'ensemble des domaines d'activités. Nous nous préoccupons donc que ces orientations soient incluses à la zone névralgique de Montréal afin que la réalité terrain soit adéquatement représentée dans le cadre du processus d'élaboration de la nouvelle entente. De plus nous aurions souhaité voir des engagements dans la poursuite des efforts de sensibilisation et d'éducation et ce dans l'optique de favoriser une participation active des collectivités riveraines aux prises de décisions liées aux enjeux de fleuve Saint-Laurent.

**QUESTION 6. D'ICI QUINZE ANS, QUELLES AMÉLIORATIONS SPÉCIFIQUES SOUHAITEZ-VOUS VOIR POUR LE SAINT-LAURENT, EN LIEN AVEC LES TROIS ENJEUX PROPOSÉS : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PÉRENNITÉ DES USAGES ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ?**

Il est souhaitable de voir évoluer des programmes qui intègrent à la fois les enjeux de la biodiversité, de la pérennité des usages et de l'amélioration de la qualité de l'eau et ce de manière à ce que les problématiques soient solutionnées dans leur globalité et de manière pérenne. Nous souhaiterions donc voir naître des programmes d'aide spécifiques et participatifs et ce en regard des orientations qui sont présentées dans le document de consultation. Les projets développés dans le cadre de ces programmes permettront ainsi de solutionner des problématiques environnementales en favorisant l'appropriation du fleuve Saint-Laurent par les collectivités riveraines et en soutenant une économie forte et diversifiée. Il est essentiel que le fleuve Saint-Laurent soit perçu et ce par l'ensemble des acteurs et des usagers comme un système vivant ayant certes une disposition à s'adapter aux changements mais aussi une capacité de support limité. En termes d'améliorations spécifiques en regard aux trois enjeux proposés, nous souhaiterions constater :

- Pour l'enjeu de la pérennité des usages
  - Accessibilité accrue au fleuve Saint-Laurent
  - Préservation d'importantes fenêtres sur le fleuve
  - Présence d'installations nautiques de qualité
  - Restauration en termes de qualité et de quantité des ressources halieutiques
- Pour l'enjeu amélioration de la qualité de l'eau
  - Amélioration du traitement des eaux usées et réduction des déversements
  - Réduction des sources de pollution diffuse d'origines agricoles, industrielles et urbaines
- Pour l'enjeu conservation de la biodiversité :
  - Stabilisation puis une réduction des espèces à statut précaire
  - Augmentation de la superficie d'aires protégées
  - Portrait global de la situation et la mise en œuvre de plan d'action
  - Réduction du niveau de nouvelle colonisation par des espèces exotiques envahissantes et des produits de l'élevage.